

Résumé

Le rapport final 2022 sur *L'enquête concernant le règlement des différends internationaux* présente les conclusions formulées à l'issue de la seconde édition de cette enquête de la SIDRA. Elle a été menée dans le courant de l'année 2021, dans le but de mieux comprendre l'expérience et le niveau de satisfaction des utilisateurs de l'arbitrage commercial international, de la médiation commerciale internationale, du contentieux commercial international, des mécanismes mixtes (hybrides) de règlement des différends ainsi que des mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États. L'enquête a notamment continué à s'intéresser à l'expérience des utilisateurs et leur niveau de satisfaction quant à l'usage des nouvelles technologies dans le cadre de la résolution des différends internationaux. Par ailleurs, la connaissance et l'utilisation du financement par un tiers ont été abordées pour la première fois dans cette enquête.

Ce rapport présente les résultats de l'enquête, les tendances émergentes et les possible axes d'amélioration. Les constatations-clefs du rapport sont résumées ci-dessous:

Opinion des utilisateurs interrogés sur les facteurs déterminants dans leur choix de mécanisme de règlement des différends – arbitrage, médiation, contentieux judiciaire – et niveau de satisfaction.

- Pour les trois modes de règlement des différends, la rapidité et l'impartialité sont les deux facteurs que les utilisateurs ont estimés "absolument crucial" ou "important".
- Un plus grand nombre d'utilisateurs interrogés sont satisfaits de la rapidité et du coût de la médiation, par comparaison à l'arbitrage et au contentieux judiciaire.
- La préservation de la relation d'affaires et les coûts indirects pour les clients sont davantage qualifiés de facteurs "absolument cruciaux" ou "importants" concernant la médiation que pour l'arbitrage et le contentieux judiciaire.



Arbitrage commercial international

- La force exécutoire immédiate de la décision rendue, la confidentialité et la flexibilité procédurale demeurent les facteurs les plus “importants” ou “absolument cruciaux” pour la majorité des utilisateurs interrogés qui ont choisi d'utiliser l'arbitrage comme mécanisme de règlement des différends.
- C'est concernant la préservation des relations d'affaires, les frais et les coûts indirects pour les clients que la majorité des utilisateurs interrogés sont le moins satisfaits de l'arbitrage.
- Les principaux facteurs pris en compte par les utilisateurs interrogés dans leur décision d'utiliser une plate-forme entièrement en ligne pour l'arbitrage sont les restrictions imposées sur les voyages, les moindres coûts, la faible valeur des litiges et la complexité limitée des sujets.
- La majorité des utilisateurs interrogés ont connaissance du financement par un tiers, de ses implications et de son fonctionnement, mais ne l'ont pas utilisé. Sans surprise, les professionnels du droit ont davantage d'expérience de l'utilisation du financement par un tiers que les utilisateurs clients.

Médiation commerciale internationale

- La majorité des utilisateurs interrogés ont identifié la préservation de la relation d'affaires, la confidentialité et la rapidité comme les trois principaux facteurs “importants” ou “absolument cruciaux” dans leur choix d'utiliser la médiation commerciale internationale pour résoudre des différends.
- La majorité des utilisateurs interrogés sont très satisfaits des normes éthiques, des compétences linguistiques et de l'expérience de règlement des différends des médiateurs choisis.



- La majorité des utilisateurs interrogés ont indiqué que les technologies étaient particulièrement utiles pour mener une médiation virtuelle/en ligne. Fait intéressant, les utilisateurs clients trouvent utiles, davantage que les professionnels du droit, les outils technologiques tels que l'e-discovery/l'e-due diligence, les outils de négociation automatisés et l'analyse de données pour la nomination de médiateurs.
- Le sexe, la nationalité et la diversité ethnique au sein de la population des médiateurs sont des aspects qui, selon la majorité des utilisateurs interrogés, doivent être améliorés.

Contentieux commercial international

- La majorité des utilisateurs interrogés ont indiqué que le caractère définitif de la décision rendue est le facteur le plus important dans leur décision de choisir le contentieux commercial international comme mécanisme de règlement des différends. D'autres facteurs importants incluent l'impartialité et la force exécutoire de la décision rendue.
- La majorité des utilisateurs interrogés sont satisfaits, concernant le contentieux commercial international, de la clarté et de la transparence des règles et procédures, de l'impartialité et de la force exécutoire immédiate de la décision rendue. Ils sont moins satisfaits de la flexibilité procédurale, de la préservation des relations d'affaires et de la flexibilité dans le choix des institutions, des juridictions et des juges.
- Les tribunaux domestiques sont toujours plus fréquemment utilisés que les cours commerciales internationales telles que le Tribunal de commerce de Londres ("LCC") ou la Cour commerciale internationale de Singapour ("SICC").
- La majorité des utilisateurs interrogés ont identifié les plateformes permettant la tenue d'audiences virtuelles/en ligne, l'e-discovery/l'e-due diligence et les systèmes de stockage basés sur le cloud comme des technologies "extrêmement utiles" ou "utiles" pour le contentieux commercial international.



Mécanismes mixtes (hybrides) de règlement des litiges

- Selon la majorité des utilisateurs interrogés, les mécanismes mixtes ont le potentiel de réduire les inconvénients ressentis de l'arbitrage et de la médiation utilisés seuls.
- La majorité des utilisateurs interrogés ont indiqué que leur principale raison de choisir un mode mixte de règlement des différends était l'obligation contractuelle.
- Lorsque la préservation des relations d'affaires des parties, le coût et la rapidité sont des facteurs importants, la majorité des utilisateurs interrogés choisissent des mécanismes mixtes plutôt que l'arbitrage seul.
- La majorité des utilisateurs interrogés ont indiqué que la préservation des relations d'affaires et la relative souplesse procédurale offertes par les mécanismes mixtes sont les facteurs ayant primé dans leur choix d'un mécanisme mixte plutôt que de la médiation seule.

Règlement des différends entre investisseurs et États

- L'arbitrage international demeure le mécanisme de règlement des différends privilégié par la plupart des utilisateurs interrogés pour résoudre des différends entre investisseurs et États, la majorité des utilisateurs interrogés choisissant l'arbitrage institutionnel ou *ad hoc*.
- La force exécutoire immédiate de la décision rendue et la prise en compte de la sensibilité politique demeurent les principales considérations dans le choix d'un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États.
- Davantage d'utilisateurs interrogés utilisent la médiation institutionnelle pour résoudre les différends entre investisseurs et États plutôt que le contentieux commercial international ou domestique.



- La majorité des utilisateurs interrogés ont indiqué qu'ils étaient satisfaits de la rapidité, de la confidentialité, de la capacité à préserver les relations d'affaires, de l'impartialité et de la prise en compte de la sensibilité politique qu'offre la médiation.

The French version of the Executive Summary of the SIDRA International Dispute Resolution Survey: 2022 Final Report has been provided by **Celine Lange**, Research Associate at the Centre for International Law (CIL), National University of Singapore (NUS).

